



CONGRÈS DES 9 ET 10 JUIN 2026 À LYON

RESOLUTIONS OGEC

PRÉAMBULE

Le Congrès du SNFOEP réuni à Lyon souhaite inscrire ses revendications, actions et combats, dans un cadre précis de liberté et d'indépendance syndicale, garantie par la charte d'Amiens de 1906, ADN de notre syndicat.

Ainsi, fidèle à cet engagement, notre première résolution sera de ne pas prendre position à l'occasion des futures élections présidentielles de 2027, et donc, s'interdire de donner à nos adhérents des consignes de vote. Considérant que cette indépendance est la condition première de notre unité, de notre neutralité politique, un syndicat où tout le monde a sa place, sans subir aucune pression.

Notre syndicat continue comme à l'occasion de notre dernier congrès de revendiquer avec force :

- L'abrogation de la réforme des retraites Macron – Borne;
- Le retour du baccalauréat comme diplôme national, premier grade universitaire;
- L'abrogation de Parcoursup, comme outil de sélection sociale;
- L'abandon du “pacte enseignants” Macron-N'Diaye.

Le SNFOEP continue à revendiquer comme il l'a toujours fait en défense des personnels.

Le Congrès du SNFOEP revendique le retour à la Convention Collective de 2004 avec des grilles (par catégories et échelons), la reconnaissance des diplômes, avec l'intégration du contenu de la fiche de poste dans le contrat de travail.

REVENDEICATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE ACTUELLE D'AVRIL 2022 MISE À JOUR LE 04/11/2025 (TOUTES FONCTIONS) :

- Le Congrès du SNFOEP exige la suppression de la strate I, inférieure au SMIC et précarisant les salariés, ainsi que l'embauche systématique a minima en strate 2 et pas en dessous du SMIC. Nous refusons toute indemnité différentielle ;
- Le Congrès du SNFOEP revendique une augmentation du point d'indice EPNL

- de 15 % afin de compenser les pertes du pouvoir d'achat depuis des années ;
- Le congrès revendique le retour à l'entretien annuel d'évaluation avec une attribution minimale de 15 points d'indice afin d'assurer une réelle progression de carrière ;
- Lors des négociations des PAP (protocoles d'accord préélectoraux), le Congrès du SNFOEP continue de demander une augmentation du nombre de titulaires/suppléants en faveur du personnel OGEC (dont l'employeur direct est l'établissement sous contrat) afin que ce personnel de droit privé soit mieux représenté dans les CSE ;
- Le Congrès du SNFOEP exige que le télétravail puisse être développé par accord d'entreprise (si le poste de travail le permet), avec un avenant au contrat de travail pour les télétravailleurs ;
- Le congrès exige que la récupération des congés-payés en cas d'arrêt maladie ne se fasse pas sur les semaines à 0 heure et que les modalités de rattrapage soient clarifiées dans la convention collective ;
- Le congrès revendique le droit à une formation qualifiante choisie qui aboutisse à une réelle évolution de carrière.
- Le Congrès du SNFOEP exige le droit à la déconnexion.

POUR LA FONCTION « PÉDAGOGIQUE, ÉDUCATION, VIE SCOLAIRE ET ACCOMPAGNEMENT » :

- Le Congrès du SNFOEP exige que toutes les heures effectuées après le temps de travail effectif (durant les devoirs surveillés, les tiers-temps, les compositions, les examens blancs) soient récupérées en jours de congé ou rémunérées en heures complémentaires ou supplémentaires ;
- Le SNFOEP exige l'application de l'accord « temps partiel » concernant le nombre de coupures et le respect d'une amplitude réduite.

POUR LES FORMATEURS :

Le Congrès du SNFOEP exige :

- que soit établi un tableau récapitulatif concernant la durée du travail et le contingent d'heures ;
- que les PRAA (préparations, recherches et autres activités) soient listées de façon exhaustive ;
- Que tous les entretiens professionnels aient lieu pendant le temps de travail ;
- Que les CDD'U (CDD d'usage) soient réservés à des besoins ponctuels et qu'ils soient convertis en CDI en cas de renouvellement ;
- Que les salariés en CDD'U aient droits à la prime de précarité en fin de contrat.

Adoptée à l'unanimité